

L'Association genevoise des assistantes et assistants médicaux a reçu des témoignages d'employées qui se sont vu refuser le port du masque. De manière générale, Unia dénonce le manque de contrôles

# Assistantes médicales mal protégées

RACHAD ARMANIOS

**Genève** ► L'Association genevoise des assistantes et assistants médicaux (Agam) dit avoir reçu des témoignages d'employées de cabinets médicaux n'étant pas autorisées à porter un masque au travail et où les mesures de protection face au Covid-19 seraient insuffisantes. Après avoir alerté la semaine passée l'Association des médecins de Genève (AMG), qui a rappelé à ses membres leurs obligations, «il y a eu un effet, mais certaines situations perdurent», indique Estime Lorréus Gachet, présidente de l'Agam. Elle évoque des difficultés dans quatre à cinq cabinets ou centres médicaux, ces derniers regroupant plusieurs assistantes médicales.

Clémence Jung, juriste au Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) qui assure une permanence téléphonique, dit avoir reçu, dans la semaine du 17 au 23 mars, trois appels d'assistantes médicales témoignant d'un défaut de masques ou de masques en nombre insuffisant. «Ces assistantes avaient notamment des questions sur la fréquence à laquelle un masque doit être changé, n'osant pas interpellier le médecin par crainte d'être licenciées ou après avoir reçu des réponses paternalistes», explique M<sup>me</sup> Jung.

«Il y a plusieurs semaines, quand nous avons entendu que des mesures étaient prises un peu partout, je pensais à tort qu'une cellule de crise allait être



Selon Unia, «les assistantes médicales sont un peu les oubliées du personnel de santé dans cette crise». KEYSTONE-PHOTO PRÉTEXTE

créée pour prendre des mesures d'hygiène», déclare au *Courrier* une assistante qui souhaite garder l'anonymat. «De mon côté, j'ai davantage désinfecté les surfaces, les poignées, mais je ne me sentais pas en sécurité.» Cette assistante souhaite alors porter un masque qu'elle ramène de chez elle, mais le médecin refuse pour ne pas céder à la panique et rendre la situation anxiogène aux yeux des pa-

tients. «Dans le déni», selon cette assistante, ce médecin refuse aussi de remplacer le linge en tissu aux W.-C. par des serviettes jetables. Et le gel hydro-alcoolique n'est pas à disposition des patients.

Estime Lorréus Gachet, elle, insiste sur la nécessité de pouvoir porter un masque, que ce soit à l'accueil ou quand les assistantes effectuent certains gestes médicaux. La présidente

de l'Agam s'inquiète également pour les patients, certains âgés, qui continuent à se rendre dans ces cabinets.

## «Pas d'inquiétudes particulières»

Président de l'Association des médecins genevois, Michel Matter dit espérer que les médecins qu'il représente ont organisé les cabinets en respectant les prescriptions de l'Office fédéral de la

santé publique: recevoir seulement les cas urgents ou prioritaires, marquer au sol les distances de sécurité ou encore équiper le personnel de protections. Mais à cet égard, «nous dépendons des masques que nous fournissent les autorités cantonales. Jusque-là, nous en avons reçu 50 par médecin pour quinze jours, à partager avec le personnel: assistante médicale, secrétaire, réception-

niste. Nous devons en recevoir de nouveaux dans les prochains jours.» Et de rappeler que la responsabilité envers les employés reste du ressort de l'employeur et les contrôles de celui des autorités cantonales. Selon Aglaé Tardin, future médecin cantonale, ses services n'ont pas d'inquiétudes particulières. Dès lors que les cabinets fonctionnent désormais surtout en télé-médecine, le personnel est «moins exposé». Elle rappelle que les mesures de protection sont les mêmes qu'en milieu hospitalier.

Anna Gabriel, du syndicat Unia avec qui collabore l'Agam, affirme pourtant que «les assistantes médicales sont un peu les oubliées du personnel de santé dans cette crise». Elle demande aux autorités cantonales d'établir des recommandations plus précises pour les cabinets.

Secrétaire régional d'Unia, Alessandro Pelizzari remarque que bien d'autres employés sont obligés de travailler sans que leur sécurité soit garantie, citant le cas des livreurs alors que les achats en ligne explosent avec le semi-confinement (lire notre édition du 24 mars). «Nous, les syndicats, sommes les seuls à faire le travail de contrôle sur le terrain, les inspecteurs de l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail ont été réaffectés au traitement des demandes de chômage partiel.» Une partie a été réaffectée à l'Office cantonal de l'emploi, a confirmé, jeudi, lors du point de presse du Conseil d'Etat, son président, Antonio Hodgins. «Cela met les équipes sous tension.» I